Informations de base

2021/2540(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Myanmar **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Myanmar	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/02/2021	Débat en plénière		
11/02/2021	Décision du Parlement	T9-0054/2021	Résumé
11/02/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2540(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0116/2021	09/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0117/2021	09/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0120/2021	09/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0122/2021	09/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0125/2021	09/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0128/2021	09/02/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0054/2021	11/02/2021	Résumé

Résolution sur la situation au Myanmar

2021/2540(RSP) - 11/02/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 667 voix pour, 1 voix contre et 27 abstentions, une résolution sur la situation au Myanmar.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et The Left.

Le 1er février 2021, les militaires du Myanmar, connus sous le nom de Tatmadaw, en violation flagrante de la constitution du Myanmar, ont arrêté le président Win Myint et la conseillère d'Etat Aung San Suu Kyi, ainsi que des membres importants du gouvernement, ont pris le contrôle des branches législative, judiciaire et exécutive du pouvoir par un coup d'État et ont instauré l'état d'urgence pour un an.

Le Parlement a condamné fermement la prise de pouvoir militaire et a appelé le Tatmadaw à rétablir immédiatement le gouvernement civil, à mettre fin à l'état d'urgence et à permettre à tous les parlementaires élus d'assumer leur mandat afin de rétablir l'ordre constitutionnel et les normes démocratiques.

La résolution a demandé la libération immédiate et inconditionnelle du président Win Myint, de la conseillère d'État Aung San Suu Kyi et de tous ceux qui ont été illégalement arrêtés sous le prétexte de fraudes électorales, de falsification des résultats ou d'autres accusations infondées.

Le Parlement a exhorté l'armée et le gouvernement légitimement élu du Myanmar sous la présidence de Win Myint à lancer un processus libre et équitable de rédaction et de mise en œuvre d'une nouvelle constitution avec le peuple du Myanmar, garantissant spécifiquement la reconnaissance et la représentation de tous les groupes ethniques du Myanmar, y compris les Rohingyas, et qui assure la sécurité, la liberté et la paix pour tous.

La résolution a vivement critiqué les restrictions à la liberté d'expression et de réunion et, à cet égard, a condamné fermement le bâillonnement des médias par la coupure de l'accès à l'internet et aux réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter.

Le Parlement a appelé les institutions de l'UE et les autres organisations financières internationales à examiner de près les activités financières du Tatmadaw et de ses membres et à élaborer le type de mesures appropriées qui pourraient être prises au cas où la situation au Myanmar ne s'améliorerait pas ou même se détériorerait davantage.

L'UE et ses États membres sont instamment invités à :

- accroître la pression sur le Tatmadaw et à prendre toute mesure à leur disposition pour assurer le retour au pouvoir des autorités élues;

- favoriser la coordination internationale afin d'empêcher l'exportation illégale de toute marchandise non autorisée en provenance du Myanmar, ce qui profiterait particulièrement aux militaires sur le plan économique, et à mettre fin à la production de marchandises illégales, en particulier à l'exploitation des ressources naturelles telles que le bois récolté illégalement;

- poursuivre les programmes qui aident les citoyens du pays et à renforcer le soutien, à la lumière de la crise actuelle, y compris l'aide humanitaire et les initiatives de soutien à la démocratie.

Le Parlement a demandé au Conseil de :

- modifier le mandat du régime actuel de mesures restrictives afin d'y inclure les violations de la démocratie ainsi que d'étendre les sanctions ciblées à la totalité des dirigeants de l'armée du Myanmar, notamment à l'ensemble des personnes qui ont participé au coup d'État;

- revoir, et éventuellement modifier, l'embargo sur les armes imposé par l'UE au Myanmar afin de garantir que les équipements de surveillance et les produits à double usage pouvant être utilisés par l'armée dans sa répression des droits et de la dissidence soient couverts par l'embargo.